

CONDITIONS D'ACCEPTATION

1 OBJET

La Société confie à IDELUX Environnement, qui accepte, la prise en charge des déchets livrés sur ses sites d'exploitation de Habay-la-Neuve, Tenneville, Bertrix, Manhay ou Saint-Vith.

2 MODALITÉS DE LIVRAISON

Les déchets seront déversés du lundi au vendredi, à charge de la Société et aux conditions ci-après, dans les installations de l'IDELUX Environnement :

- **Habay** – Chemin des Coeuvin - 6720 HABAY (tél. : 063/42 31 64)
Heures d'ouverture : de 7h00 à 18h30, à l'exception du hall de tri : de 7h00 à 18h00
- **Tenneville** – Rue de la Pisserotte, 1 - 6970 CHAMPLON (tél. : 084/45 01 11)
Heures d'ouverture : de 7h00 à 18h30
- **Bertrix** – Lieu-dit « Le Rouvrou » - 6880 BERTRIX (Marc LUC : tél. : 084/45 01 01 / GSM : 0495/53 00 19)
Heures d'ouverture : sur demande
- **Saint-Vith** – Zoning industriel II - John-Cockerill Strasse 5-7 - 4780 SAINT-VITH (tél. : 080/22 18 57)
Heures d'ouverture : de 8h00 à 11h30 et de 13h00 à 16h30, à l'exception du vendredi : de 8h00 à 11h30 et de 13h00 à 15h30
- **Manhay** – Zoning industriel de Dochamps - 6960 MANHAY (tél. : 080/41 85 13)
Heures d'ouverture : de 9h à 17h30, à l'exception du vendredi : de 9h30 à 17h.

3 CONTRÔLE

Toute livraison dans les installations d'IDELUX Environnement est soumise à une procédure de contrôle stricte ayant pour but de garantir la conformité des livraisons aux critères d'acceptation et à la législation. En cas de non-conformité de la nature réelle des déchets livrés par rapport à la dénomination indiquée, les déchets seront enlevés par et aux frais de la société. Le cas échéant, IDELUX Environnement pourra toutefois les accepter moyennant la modification du prix et des taxes éventuelles en fonction de la nouvelle classification établie par le centre de traitement qui informera la société de leur reclassification.

4 FACTURATION – PAIEMENT

Dans le cadre de la reprise de matières à prix négatifs, IDELUX Environnement établira une demande de facturation qui sera transmise à la société dès que les livraisons effectuées auront atteint un poids supérieur ou égal à 500 kg.

Dans le cas où la quantité annuelle n'atteindrait pas 500 kg, aucune facture ne pourra être transmise à IDELUX Environnement.

Les factures seront établies mensuellement et payables à la date d'échéance reprise sur la facture. Toute facture non payée à l'échéance sera, de plein droit et sans mise en demeure préalable, productive d'un intérêt au taux prévu en application de l'article 5 de la loi du 02/08/2002 concernant la lutte contre le retard du paiement dans les transactions commerciales. Ce montant impayé sera en outre majoré, de plein droit et sans mise en demeure préalable d'une indemnité forfaitaire de 40 € à titre de frais administratifs, augmentée en cas d'engagement d'une procédure de recouvrement, d'une clause pénale forfaitaire de 15 % du montant restant impayé, avec un minimum de 50 €. Le consommateur au sens du droit économique peut exiger le bénéfice de l'application des indemnités et intérêts, dans la mesure et les conditions fixées par la présente clause.

La loi belge est seule applicable. En cas de contestation, les tribunaux du Luxembourg, Division Arlon, seront seuls compétents.

5 PRIX

- Un prix positif est un prix à payer à IDELUX Environnement. Un prix négatif est un prix payé par IDELUX Environnement.
- Au prix des différentes matières doivent éventuellement s'ajouter la taxe de la Région wallonne, la taxe communale et la TVA.
- Le prix indiqué s'entend rendu les installations de valorisation/élimination.
- Le prix est soumis à révision mensuelle en fonction des paramètres suivants :
 - évolution du cours du déchet à éliminer ou à recycler ;
 - modification des tarifs d'application au centre de valorisation ou au centre d'enfouissement technique ;
 - modification des taxes légales.

Matières	Tarifs (HTVA)		Rendu les installations de IDELUX Environnement de
Déchets combustibles ⁽¹⁾ , non recyclables, non dangereux et non biodégradables : élimination en CET de classe II	Traitement : Taxe RW : Taxe communale :	71,03 €/t 119,59 €/t 3,099 €/t	Habay
Déchets non combustibles ⁽²⁾ , non recyclables, non dangereux, non inertes ⁽³⁾ : élimination en CET de classe II	Traitement : Taxe RW : Taxe communale :	71,03 €/t 65,77 €/t 3,099 €/t	Habay
Déchets d'asbeste ciment emballés dans des sacs double paroi conformes IDELUX Environnement ⁽⁴⁾ (quantités < 10 m ³) : versage en CET de classe II via conteneur usine		93 €/t	Habay Tenneville Manhay Saint-Vith Bertrix ⁽⁵⁾
Déchets d'asbeste ciment emballés dans des sacs double paroi conformes IDELUX Environnement ⁽⁴⁾ (quantités ≥ 10 m ³) : versage direct en CET de classe II		62 €/t	Habay
Sacs double paroi conformes IDELUX Environnement ⁽⁴⁾	Sac 140 l (traitement inclus) :	7,85 €/sac	Habay Tenneville Manhay Saint-Vith Bertrix ⁽⁵⁾
	Big bag 1 m ³ (100 * 100 * 100) :	11,39 €/sac	
	Dépôt bag "Tôles ondulées" (250 * 150 * 30) :	18,83 €/sac	
	Dépôt bag "Grand volume" 10 m ³ (620 * 240 * 115) :	79,19 €/sac	
Déchets de terres et pierres dans leur état naturel : mise en CET de classe III	Voir site internet ⁽⁶⁾		Bertrix ⁽⁵⁾
Déchets inertes – Déchets de construction : traitement par tri-concassage puis recyclage – Pas de terre admise dans ces déchets			Habay Tenneville (Recylux)
▪ Béton non armé	6,00 €/t		
▪ Maçonneries (blocs, briques)	15,00 €/t		
▪ Asphalte homogène ou en mélange avec des pierres	15,00 €/t		
▪ Béton armé (poteaux en béton et dalle > 1m compris)	12,00 €/t		
Vente de granulats (prix départ) : Différentes granulométries existent.	Contacter Carl DAMBRAIN au 063/42 00 29 pour les granulométries		Habay Tenneville (Recylux)
Déchets verts : branches (long. max 2,5m) et souches propres sans terre ni pierre (diamètre max 80 cm et diamètre total max 2m) : compostage			59,14 €/t Habay Tenneville
Vente de compost vert en vrac (prix départ par chargement)	< 10 t	25 €/t	Habay Tenneville ⁽⁷⁾ Saint-Vith ⁽⁷⁾ Manhay ⁽⁷⁾
	≥ 10 t	15 €/t	
	≥ 20 t	5,50 €/t	
	Particulier	35 €/t	
Pneus usagés	Contacter Jean-Claude ADAM au 063/42 00 25		Habay Tenneville Saint-Vith
Matières recyclables (plastiques, papiers/cartons, ...) : tarifications évoluent mensuellement	Contacter le 063/23 18 94		Habay Saint-Vith
Bois	Contacter Recybois au 063/67 00 70		Recybois (Latour, Virton)
Pesée privée sur pont à peser	Particulier : 6 €/pesée et paiement sur site par Bancontact		Habay Tenneville Saint-Vith Manhay Bertrix ⁽⁵⁾
	Société : 10 €/pesée et paiement via facture 6 €/pesée à partir de 5 pesées mensuelles		

⁽¹⁾ Déchet non-valorisable en incinération. Au sens du décret fiscal du 22 mars 2007, un déchet est qualifié de « combustible » à l'entrée d'un CET de classe II s'il présente une perte au feu > 10% et un carbone organique total > 6%.

⁽²⁾ La caractérisation « non combustible » est à charge du client.

⁽³⁾ Des filières de recyclage existent pour les déchets de la construction, y compris les plâtres et bétons cellulaires. Le tri à la source doit être privilégié. Pour toute question, contacter le 063/231 894

⁽⁴⁾ Utilisation obligatoire des sacs mis à disposition par IDELUX Environnement.

⁽⁵⁾ Il est indispensable de contacter Marc LUC avant toute livraison (0495/53 00 19).

⁽⁶⁾ <http://bit.ly/Terresetpierres>

⁽⁷⁾ Tonnages limités

Cette liste n'est donnée qu'à titre indicatif et peut être modifiée sans préavis. Nous vous conseillons de demander une offre de prix ferme avant toute livraison importante.